

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 novembre 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 novembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : M. MILLOT, Mme BLED, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. M. MILLOT, Mme DA SILVA et Mme LEMAIRE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, Mme CHARPENTIER et M. LOUIS

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du RIFSEEP

SV/N° 2023 - 11 – 06

M. le Maire expose qu'en janvier 2018, le Conseil Municipal a instauré un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (« régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel »), qui prenait désormais en compte différents éléments, comme la technicité ou les contraintes du poste, la disponibilité de l'agent, la polyvalence, les missions d'encadrement, etc.

Lors de sa séance du 18 janvier 2021, et après avis du Comité Technique réuni le 17 décembre 2020, le Conseil Municipal en a approuvé la modification pour les agents titulaires et stagiaires, afin de prendre en compte les évolutions de carrière, les changements de poste, les réorganisations de service,..., et d'intégrer les agents contractuels disposant d'un CDD d'au moins 6 mois, ou d'un CDI, qui viennent s'ajouter ainsi aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Il convient aujourd'hui d'actualiser le RIFSEEP mis en place pour les agents de la Ville, notamment dans la perspective du recrutement de certains cadres, et pour intégrer les modifications de plafonds annuels apportées par décrets depuis la dernière délibération du Conseil Municipal.

Les principes adoptés par les délibérations de 2018 et de 2021 sont inchangés :

- le régime indemnitaire ne comprend que l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)

- cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- autonomie, ou responsabilité d'un service ou d'un équipement

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Pour : 21
Contre :
Abstentions :

- sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Enfin, chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci- dessous et applicables aux fonctionnaires de l'État. L'autorité territoriale arrête pour chaque agent les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- le groupe de fonctions auquel appartient le poste occupé par l'agent
- l'expérience professionnelle acquise par l'agent déterminée par la comparaison du niveau de compétences atteint par l'agent au regard des compétences exigées pour le poste.

Les modalités relatives au réexamen, au maintien ou à la suppression, à la périodicité de versement, et à la clause de revalorisation, ainsi qu'aux règles de cumul, restent celles précisées dans la délibération de janvier 2021.

- Agents de catégorie A

ATTACHÉS TERRITORIAUX ET SECRÉTAIRES DE MAIRIE		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 1 (logé)	<i>Agents exerçant des fonctions de direction, de management stratégique et d'arbitrage</i>	22 310 €	22 310 €
Groupe 1 (non logé)	<i>Agents exerçant des fonctions de direction, de management stratégique et d'arbitrage</i>	28 200 €	36 210 €
Groupe 2	<i>Agents exerçant des fonctions de direction adjointe, de management stratégique et d'arbitrage</i>	19 130 €	32 130 €
Groupe 3	<i>Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire comptable, agents exerçant des fonctions d'encadrement, de coordination et nécessitant une expertise</i>	17 500 €	25 500 €
Groupe 4	<i>Encadrement de premier niveau et/ou expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...</i>	13 400 €	20 400 €

INGÉNIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS
Groupe 1	<i>Agents exerçant des fonctions de direction, de management stratégique et d'arbitrage</i>	23 200 €	46 920 €
Groupe 2	<i>Agents exerçant des fonctions d'encadrement de premier niveau et une expertise dans différents secteurs techniques</i>	16 065 €	40 290 €
Groupe 3	<i>Agents tenus à des sujétions particulières et/ou dont le poste requiert une expertise et de l'autonomie et/ou la responsabilité d'un équipement</i>	12 750 €	36 000 €

• Agents de catégorie B

RÉDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRE
Groupe 1	<i>Agents exerçant des fonctions d'encadrement intermédiaire et dont le poste requiert une expertise</i>	12 480 €	17 480 €
Groupe 2	<i>Agents exerçant des fonctions d'encadrement de proximité et dont le poste requiert une expertise</i>	11 015 €	16 015 €
Groupe 3	<i>Agents n'exerçant pas de fonction d'encadrement et/ou nécessitant une expertise et/ou tenus à des sujétions particulières</i>	8 650 €	14 650 €

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...</i>	15 480 €	19 660 €
Groupe 2	<i>Adjoint au responsable de structure, expertise, ...</i>	12 015 €	18 580 €
Groupe 3	<i>Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien, surveillance du domaine public ...</i>	9 650 €	17 500 €

• Agents de catégorie C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS
Groupe 1	<i>Agents dont le poste requiert une expertise et une grande polyvalence</i>	8 340 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agents dont le poste requiert une expertise</i>	6 800 €	10 800 €
Groupe 3	<i>Agents dont le poste requiert une qualification dans le domaine administratif</i>	5 600 €	
Groupe 4	<i>Agents tenus à des sujétions particulières</i>	3 800 €	
Groupe 5	<i>Agents exerçant uniquement des fonctions d'exécution</i>	2 200 €	

AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS
Groupe 1	<i>Agents exerçant des fonctions d'encadrement de premier niveau et une expertise dans différents secteurs techniques</i>	8 340 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agents tenus à des sujétions particulières et/ou dont le poste requiert une expertise</i>	4 800 €	10 800 €
Groupe 3	<i>Agents exerçant des fonctions d'encadrement de proximité et qui requiert des qualifications dans le domaine technique</i>	2 700 €	
Groupe 4	<i>Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien, surveillance du domaine public ...</i>	1 300 €	

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRE
Groupe 1	<i>Agents exerçant des fonctions d'encadrement de premier niveau et une expertise dans différents secteurs techniques et tenus à des sujétions particulières</i>	7 340 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agents tenus à des sujétions particulières et/ou dont le poste requiert une expertise et de l'autonomie et/ou la responsabilité d'un équipement</i>	5 400 €	10 800 €
Groupe 3	<i>Agents exerçant des fonctions d'encadrement de proximité et/ou dont le poste requiert une expertise et/ou de l'autonomie</i>	3 800 €	
Groupe 4	<i>Agents dont le poste requiert une expertise et/ou de l'autonomie</i>	3 000 €	
Groupe 5	<i>Agents exerçant uniquement des fonctions d'exécution et dont le poste requiert des qualifications techniques</i>	2 200 €	
Groupe 6	<i>Agents exerçant uniquement des fonctions d'exécution</i>	1 500 €	

Cette mise à jour du RIFSEEP a été présentée au Comité Social Territorial (qui remplace désormais le Comité Technique) qui s'est réuni le 5 octobre 2023, et qui a émis un avis favorable.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – approuve la mise à jour du RIFSEEP telle que définie ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK